La charte des valeurs, entre division et inclusion

## Le PLQ prépare un projet de loi contre l'intégrisme religieux

Mise à jour le mardi 12 novembre 2013 à 20 h 12 HNE



La députée Fatima Houda-Pepir

Les libéraux font volte-face : après avoir rejeté l'idée en 2011, ils préparent un projet de loi visant à contrer l'intégrisme religieux.

Issu des rangs de l'opposition, le projet de loi aura cependant bien peu de chances d'être adopté, contrairement à ce qui aurait pu se produire en 2011, quand les libéraux formaient un gouvernement majoritaire.

En 2011, dans la foulée de la commission Bouchard-Taylor, c'est la députée de La Pinière, Fatima Houda-Pepin, qui avait tenté, en vain, de convaincre ses collègues de freiner par une loi l'expansion de la mouvance islamiste au Québec.

Le gouvernement Charest avait choisi de ne pas toucher à cette question délicate et le projet de loi rédigé à l'époque par la députée avait été mis de côté.

Dans le cadre du débat sur la charte des valeurs et la laïcité de l'État, Mme Houda-Pepin est revenue à la charge. Elle a mis son projet de loi de 2011 au goût du jour et elle a confirmé en entrevue, mardi, qu'il était actuellement étudié par un comité, avant de passer le test du caucus libéral.

« La réflexion profonde [sur la question] a été faite en 2011 », a commenté la députée, lors d'un bref entretien avec La Presse Canadienne.

Depuis une vingtaine d'années, Mme Houda-Pepin, de confession musulmane et d'origine marocaine, mène une véritable croisade au sein de son parti pour le sensibiliser à l'importance de s'attaquer à la montée de l'extrémisme islamiste.

Sauf que, jusqu'à tout récemment, elle prêchait dans le désert. La popularité de la charte des valeurs et le débat autour du port du voile auront convaincu les libéraux de tendre une oreille plus réceptive.

Ce projet de loi de lutte à l'extrémisme constituera donc la réplique des libéraux à la charte péquiste, plutôt centrée sur l'interdiction faite aux employés de l'État, dans le projet de loi 60, de porter des signes religieux.

Le projet de loi libéral « ne répond pas nécessairement à tout le brouhaha de la charte, mais ça pose les vraies questions sur la neutralité religieuse et ses manifestations au Québec », croit Mme Houda-Pepin. L'objectif sera « d'encadrer la neutralité religieuse de l'État ».

Alors qu'elle a fait des questions de laïcité son principal champ d'intérêt dans le passé, Mme Houda-Pepin a refusé de prendre part au débat sur la charte et a rejeté toute demande d'entrevue au cours des derniers mois visant à savoir si elle endossait ou non la position de son parti.

Glissez cette icône dans la barre des tâches Windows pour accéder plus rapidement au site web de Radio-Canada. En savoir plus

Le PLQ accepte de voir les employés de l'État porter des signes religieux, quels qu'ils soient, pourvu que le visage soit découvert.

## Lire aussi :

La neutralité de l'État, un enjeu au-delà de la couleur politique, estime Houda-Pepin

Immigration et religion, ce que Fatima Houda-Pepin disait en 2005 et 2006

La consultation sur le projet de loi 60, décrivant le projet gouvernemental de charte de la laïcité de l'État, débutera le 14 janvier. Les personnes et les groupes intéressés à être entendus en commission parlementaire ont jusqu'au 20 décembre pour déposer leur mémoire.

Ni la députée Houda-Pepin, qui pilote le projet, ni le porte-parole libéral sur les questions de laïcité, le député Marc Tanguay, n'ont voulu s'ouvrir sur le contenu et les orientations du projet de loi à venir.

On a pu apprendre, cependant, qu'un des volets du projet de loi fera écho à l'avis récent du Conseil du statut de la femme à propos des crimes d'honneur. Les libéraux vont vouloir donner suite à la recommandation visant à revoir la loi de protection de la jeunesse, qui oblige notamment la DPJ à contacter les parents lorsqu'une jeune fille porte plainte.

« Il n'y a pas de crise au Québec, mais ce sont des questions importantes auxquelles les partis politiques doivent de façon intelligente, raisonnable, responsable, apporter leur réflexion », a commenté en entrevue M. Tanguay.

## LA PRESSE CANADIENNE



Accueil Grands titres International Régional Politique Économie Sports Arts et divertissement

Santé Techno Science Alimentation Insolite Réflexion Plaisirs

Audio • Vidéo Dossiers Interacti Blogues Webfictions Conditions météo Conditions routières Conditions de ski Concours Témoin

Télévision et radio ICI Radio-Canada Télé ICI Radio-Canada Première Espace musique

Autres sites Tou.tv Espace.mu RDI Radio Canada International

Explora Jeunesse CBC.ca Archives

Partenaires Sirius TV5

Ressources

À propos de CBC/Radio-Canada Annuaire des réseaux sociaux Agora de Radio-Canada Aide à la navigation Centre de production Comment soumettre un projet Communiqués

Contenus éducatifs Emplois Foire aux questions Hyperliens de référence Mises au point Publicité

Services français de Radio-Canada Signalétique Transparence et responsabilisation

Vente d'archives Vidéodescription Centre des membres

Baladodiffusion Cyberlettre Fils RSS Mon profil MP3 en direct Services mobiles

Widaets

Radio-Canada.ca en page d'accueil

Conditions d'utilisation Ombudsman Pour nous joindre Tous droits réservés © Société Radio-Canada 2013